

FORMATION GHN - 2019

« Suis-je en conformité en cas de contrôle ?
Pour le vérifier, je prends le temps de me former ! »

Maîtriser les obligations en lien avec mon public et ma cavalerie

Nos dispositifs de formation sont destinés aux dirigeants et responsables d'établissements équestres et aux personnes ayant un projet d'installation.

Programme :

Détention d'équidé :

- Connaître les démarches à effectuer lorsque l'on détient des équidés
- Identifier les risques sur ma structure en lien avec un audit (cahier des charges) préétabli GHN
- Appliquer les règles d'hygiène de base sur la cavalerie et les infrastructures qui les accueillent
- Connaître et afficher les articles du Code du sport, relatifs aux ERP pour l'utilisation d'équidés
- Appréhender les règles de responsabilité civile liées à la prise en pension
- Pendre connaissance des règles de transport des équidés
- Prendre en compte le « bien-être » équin
- Maîtriser les règles de gestion de la fin de vie des équidés

Accueil du public :

- Les établissements recevant du public
- Connaître la réglementation applicable aux centres équestres
- Connaître les conditions d'encadrement des activités d'animation, d'enseignement ou d'encadrement des activités équestres
- Sécuriser la relation centre équestre-clients

Tarif : 140 €
Repas non inclus

Gratuit pour les contributeurs VIVEA

Dates :

Le 14/10/2019

(Inscription avant le 30/09/2019)

Formateurs :

Julia RAYMOND : Juriste / Gestion des Ressources Humaines, droit équin, droit du sport et droit public.

Pierre-Antoine TRESSOS : Juriste / Gestion des Ressources Humaines, droit équin, droit du sport et droit public.

Renseignements : Camille AMOS – service formation du GHN

12 avenue de la république, 41600, LAMOTTE-BEUVRON

formations@ghn.com.fr / 02 54 83 02 02



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **24 41 01244 41** auprès du préfet

